



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Assiette

Question écrite n° 49913

Texte de la question

M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) sur certaines entreprises françaises. Ainsi, l'ISF, lorsqu'il conduit certains contribuables actionnaires d'entreprises à payer plus d'impôt qu'ils ne perçoivent de revenus, peut obliger ces contribuables à vendre une partie de leur patrimoine. Mais cela peut également entraîner une délocalisation vers l'étranger de certaines grosses fortunes, ce qui peut avoir des conséquences négatives en terme économique, principalement sur l'emploi, lorsque ces contribuables sont des chefs d'entreprises ou lorsqu'ils ont des parts dans des sociétés. Ainsi, le département de la Côte-d'Or, comme bien d'autres départements, a connu de telles délocalisations pour raison fiscale. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas envisageable de prévoir un autre type d'imposition afin de concilier la nécessaire contribution à l'effort de solidarité et le maintien sur le territoire français de notre patrimoine industriel dont le départ se traduit par une aggravation du chômage.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49913

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1474